



section académique
LIMOGES

Édito :

URGENCE POLITIQUE

Combien de temps l'épouvantail du Front National pourra-t-il être agité avant que la catastrophe électorale tant redoutée se produise ?

Les responsables politiques peuvent-ils continuer à s'exonérer de leurs responsabilités dans le désaveu de la classe politique qui se manifeste élection après élection ?

Est-il raisonnable pour la droite de singer l'extrême-droite à longueur de discours stigmatisants et sécuritaires ? Est-il responsable pour une partie de la gauche de faire sienne la doxa libérale en matière économique, comme de verser dans le tout sécuritaire suite aux attentats du 13 novembre, allant ainsi bien au-delà de ce que la situation de crise que traverse le Pays nécessite ? Ces pratiques brouillent les lignes tout en plaçant le FN au centre de la vie politique, persister dans cette voie conduirait à un désastre électorale majeur.

Dans un tel contexte, le mouvement syndical se trouve dans une situation de responsabilité particulière. Déconstruire le discours du FN là où il a pris est une nécessité, y compris dans certains secteurs jusqu'ici épargnés comme une partie des Services Publics. L'atomisation des collectifs de travail, l'individualisation des carrières, la précarité, le renforcement des pressions hiérarchiques, l'alourdissement de la charge de travail et la diminution du pouvoir d'achat sont le terreau du rejet des partis républicains et d'un glissement progressif vers le discours simpliste du FN. Il s'agit donc de retisser du lien entre les personnels, de fédérer les revendications pour redonner espoir et irriguer le monde politique de propositions porteuses de progrès social. Mais pour cela, la classe politique se doit aussi d'être à l'écoute.

Dans l'Éducation Nationale, la Ministre et le Gouvernement doivent mettre fin au passage en force systématique : publication du décret collège au lendemain d'une grève majoritaire et contre l'avis exprimé au CSE d'une intersyndicale représentant plus de 80% des personnels, publication des nouveaux programmes de collège rejetés par le CSE, publication du décret sur la réorganisation académique rejeté par le CTM et le CSE, bilan en trompe-l'œil de la réforme du lycée pour laquelle il est d'ores et déjà annoncé que l'architecture n'en sera pas modifiée et que l'extension de ses mesures les plus néfastes est à l'étude. Est-on là dans le devoir de responsabilité qui incombe aujourd'hui au Gouvernement et à la majorité ?

Le SNES-FSU continue de porter ses exigences pour le système éducatif alors que celui-ci ne connaît actuellement aucune dynamique de progrès. Avec l'intersyndicale, le SNES-FSU appelle les personnels à la grève le mardi 26 janvier pour que de nouvelles orientations soient enfin engagées, avec en premier lieu l'abrogation de la réforme du collège, un véritable bilan de la réforme Chatel du lycée et l'ouverture de véritables discussions sur les réformes ambitieuses à entreprendre. La situation ne peut rester en l'état. Là est l'urgence politique.

Réforme du collège : en obtenir le retrait, une nécessité !
Lycée : y imposer d'autres orientations !
GRÈVE MARDI 26 JANVIER 2016

CTA du 1er décembre : un bilan faussement flatteur

Un CTA a été réuni le 1er décembre sur le bilan de la rentrée 2015, il a permis de faire un état des lieux de la scolarisation dans les collèges et les lycées de notre académie.

Le premier constat que nous pouvons faire, année après année, est celui d'une absence d'amélioration des taux d'encadrement. Aucun progrès côté effectifs et taille de classes : plus d'une classe sur trois a un effectif de 28 élèves ou plus en collège, plus d'une sur deux a un effectif de 31 élèves ou plus en lycée, plus d'une sur quatre un effectif égal ou supérieur à 35 toujours en lycée...

Dans le même temps, le bilan académique mis en avant par le recteur souligne que les « performances » du système éducatif sont bonnes : générations de plus en plus nombreuses qui accèdent au DNB ainsi qu'au baccalauréat, baisse des sorties sans qualification, baisse des redoublements... Nous pourrions nous en réjouir mais derrière ce bilan flatteur se cachent pourtant des réalités préoccupantes.

Tout d'abord, nous devons redire que si le système éducatif progresse dans les conditions dégradées que nous connaissons, c'est au prix d'un investissement important des enseignants dans un contexte de tensions parfois très fortes dans les établissements et les classes. Continuer à l'ignorer et faire le pari que le système pourra durablement fonctionner ainsi nous paraît illusoire et irresponsable, tout particulièrement dans le contexte de crise sociale aiguë que nous traversons. **En effet, derrière les taux de réussite globalement en hausse, se cachent de fortes disparités entre les élèves et des fragilités importantes dans la maîtrise des savoirs comme des méthodes, dans la capacité à raisonner de façon autonome et critique. Certains jeunes traversent le système éducatif sans pour autant s'approprier une culture réfléchie et complexe, des valeurs qui fassent sens, leur permettant une poursuite d'études, une insertion professionnelle et de devenir des citoyens éclairés.** Le taux d'échec important en première année de post-bac révèle ces fragilités et doit nous conduire à réinterroger à la fois les contenus de la formation délivrée aujourd'hui dans le secondaire et les conditions dans lesquelles elle est prodiguée.

Par ailleurs, nous ne pouvons nous satisfaire non plus de la persistance d'un système éducatif très ségrégué socialement. La répartition des jeunes dans les différentes voies de formations et filières en fonction de la catégorie socio-professionnelle de leurs parents le révèle de façon extrêmement claire. Reconstruire du « vivre ensemble », faire que les jeunes se sentent partie prenante d'un projet collectif implique de toute urgence de sortir d'un système qui persiste à transformer les inégalités sociales en inégalités scolaires.

A la lumière de ces quelques constats, il est évident que nous devons continuer à nous battre pour un système éducatif plus démocratisant, plus formateur, plus émancipateur... Chacun aura compris que la réforme Vallaud-Belkacem du collège comme la réforme Chatel du lycée tournent le dos aux objectifs que nous poursuivons.

Académies : coordination ou suppression ?

Suite à la mobilisation de la FSU et des personnels, le Conseil des Ministres du 31 juillet 2015 a écarté la perspective de fusion d'académies et acté le maintien de toutes les académies. La présentation, lors du Comité Technique Ministériel du 4 novembre, d'un décret relatif à « l'organisation et à la coordination interacadémique » remet tout en cause en privant de fait l'académie de Limoges de ses principales prérogatives ou moyens.

Le texte donne au Recteur de Bordeaux des prérogatives que ses collègues de Poitiers et Limoges n'auront pas (formation professionnelle, carte des formations second degré...) et rattache auprès de lui les services ad hoc par mutualisation des services existants. **Par ailleurs, au-delà de ces compétences obligatoirement dévolues au Recteur de Bordeaux, les Recteurs peuvent décider de politiques de mutualisation qu'ils jugeront utiles.** Par exemple, mutualisation des services des examens, des affaires financières, ...

Toutes ces mutualisations n'ont pas de caractère obligatoire, de même l'obligation de concertation entre les seuls recteurs est évoquée, mais qui peut croire que si l'ordre est donné par le Ministère, de procéder à des opérations de mutualisation (utiles dans le contexte budgétaire que l'on connaît), les Recteurs puissent refuser d'obtempérer ? Si le Recteur Duwoye tient

actuellement un discours rassurant, il n'en écarte pas moins cette dernière hypothèse dans le futur.

Ce texte ouvre donc une palette des possibles qui peut aller jusqu'à transformer le rectorat de Limoges en coquille vide.

Pour les personnels administratifs cela signifie mobilités géographiques ou fonctionnelles, dégradations des conditions de travail, suppressions de postes. Pour les usagers (parents, élèves, enseignants) cela signifie dégradation des services rendus par une administration de proximité ainsi qu'éloignement des lieux de décisions, particulièrement en ce qui concerne la carte des formations.

Ce projet de décret n'a reçu aucun vote favorable en CTM et a été rejeté par le Conseil Supérieur de l'Éducation. La FSU a voté contre. Sans surprise, le Sgen-Cfdt et l'Unsa se sont abstenus, validant ainsi, comme à leur habitude, les orientations gouvernementales quelles qu'elles soient, les personnels apprécieront. Dans une fuite en avant désormais coutumière, le Gouvernement a publié le décret le 11 décembre. La FSU, qui a déjà mobilisé les personnels du rectorat le 1er décembre, continuera d'agir pour que les dispositions contenues dans ce texte ne s'appliquent pas.

Réforme du collège : « Former » pour contraindre !

Pour une autre réforme : grève le mardi 26 janvier

Les premières remontées qui nous parviennent des journées de formation organisées dans les établissements confirment, si besoin en était, que la réforme du collège est inapplicable. Convoquer la formation continue pour convaincre du bien-fondé de la réforme constitue une véritable provocation tant les besoins et les demandes en ce domaine sont immenses et ignorés par le Ministère depuis plus d'une décennie.

Le contenu des formations est au mieux décevant, chefs d'établissements comme IPR restent incapables, au-delà de la diffusion de diaporamas indigents, de présenter les modalités concrètes d'application de la réforme, comme ils sont incapables de démontrer sa capacité à améliorer les conditions d'études des élèves. L'alourdissement de la charge de travail des enseignants, la perte de sens du métier, l'affaiblissement des savoirs sont en revanche des réalités. Les enseignants de lettres classiques ou d'allemand sont sommés de présenter des projets pour sauver leurs disciplines alors que les DGH, voire les programmes disciplinaires, ne sont pas connus. Pour autant les chefs d'établissement avancent, proposent des ébauches d'organisations et tentent d'imposer aux équipes de s'inscrire dans les différents EPI -pour sauver leurs horaires disciplinaires-.

En renforçant l'autonomie des établissements, la réforme consacre aussi l'éclatement du cadre national : autant d'organisations que de collèges se dessinent avec les inégalités de cursus que cela engendrera pour les élèves. C'est inacceptable et en totale contradiction avec la lutte contre l'accroissement des inégalités scolaires que la réforme prétend mener.

C'est pourquoi le refus de la réforme, l'obtention de son abrogation, restent les priorités du SNES-FSU et de l'intersyndicale.

L'intersyndicale (SNES, CGT, Sud, FO, Snalc,...) appelle à ne pas anticiper cette réforme, à faire la démonstration dans les établissements de l'impossibilité de son application et de son inefficacité à résoudre les difficultés rencontrées aujourd'hui au collège. L'envoi de la carte pétition au Président de la République doit être poursuivi. De nombreux établissements présentent en CA des motions de refus de la réforme et sont suivis par les parents d'élèves. D'autres font le choix de participer passivement aux formations ou d'y faire entendre leur opposition. Les échos des autres académies font état de

situations de blocage remarquables dans certains établissements (dont le Snpden s'inquiète), elles sont parfois telles, à l'échelle de l'académie, qu'elles contraignent les Recteurs à l'annulation de journées de formation (Clermont-Ferrand) ou à se faire menaçant (Grenoble, Rennes, Rouen). **Entraîner la conviction des enseignants par la contrainte, comme l'espérait la Ministre, se révèle impossible.**



Les DGH attendues pour janvier (CTA le 15 janvier) permettront de faire la lumière sur la réalité des moyens alloués aux établissements. **Actuellement, dans l'académie, en moyenne, 25% des heures d'enseignements en collège sont effectuées en groupes (source rectorat, CTA du 1/12), la réforme prévoit au travers de l'autonomie de ramener ce temps à 20%... Un progrès sans doute !** Le Recteur se veut pourtant rassurant, comme ceux des autres académies, en annonçant que les DGH seront abondées au delà des horaires prescrits par la réforme, reconnaissant ainsi de façon explicite l'insuffisance de financement qui la caractérise. Mais combien de temps ces dotations supplémentaires pourront-elle survivre à la poussée démographique et aux politiques d'austérité ? Et même si les effets de la réforme étaient lissés sur quelques années, les effets de la réforme sur les moyens (DGH, suppressions de poste ou compléments de service) comme sur l'accroissement des inégalités seraient inchangés. L'intersyndicale appelle les personnels à une journée de grève nationale mardi 26 janvier. Elle devra être particulièrement suivie pour mettre un coup d'arrêt à cette réforme, c'est encore possible.

Dernière minute : Dotation académique rentrée 2016

30 créations d'emplois d'enseignants sont prévues pour l'académie de Limoges à la rentrée 2016 pour 624 élèves supplémentaires attendus dans les collèges et lycées. **Cette dotation permettra seulement d'absorber la hausse démographique en lycée sans que les taux d'encadrement puissent y être améliorés. En collège, avec une quasi stabilité des effectifs (légère augmentation), la promesse de créations d'emplois accompagnant la réforme du collège ne devrait donc, sans surprise, pas être tenue.** Rappelons que 500 emplois ont été supprimés entre 2007 et 2012 dans l'académie mais que seuls 50 seraient ainsi créés depuis 2012, pour plus de 700 élèves supplémentaires à prendre en charge. La préparation de la rentrée 2016 s'annonce donc sous les mêmes auspices que les précédentes, empêchant de fait toute nouvelle dynamique dans le système éducatif.

Stage collège - mixité sociale le 9 février 2016 : inscrivez-vous !

Au lendemain de la journée de grève du 26 janvier, la section académique du SNES-FSU organise un stage collège. Accompagnés de Vincent Bellegueulle, secrétaire national du SNES-FSU en charge des collèges, nous aurons l'occasion d'y faire le bilan de la réforme proposée par la Ministre à l'aune des premières formations-formatages organisées et des DGH allouées aux établissements : quelles conséquences sur les apprentissages, sur les conditions d'enseignement, sur l'évaluation des élèves, sur la mise en concurrence des établissements, sur les conditions de travail des personnels ? Mais il sera aussi l'occasion de débattre des propositions du SNES-FSU pour permettre au collège de sortir des difficultés qu'il rencontre aujourd'hui et auxquelles la réforme ne répond pas. Si la Ministre et le Gouvernement restent sourds à la demande d'abrogation formulée par l'intersyndicale (représentant plus de 80% des personnels), il s'agira de débattre des formes d'opposition permettant de continuer à porter le refus de cette réforme.

La réforme du collège envisagée par N. Vallaud-Belkacem prétend réduire les inégalités scolaires. Avec le concours de Choukri Ben Ayed, sociologue, enseignant-chercheur à l'Université de Limoges, spécialiste des questions de mixité sociale à l'École, nous verrons comment l'autonomie, le dualisme scolaire et la « nouvelle gouvernance » des établissements minent la mixité et l'espoir d'un collège tremplin vers le lycée.

Le stage se déroulera au lycée Dautry à Limoges de 9h à 17h.

Ouvert à tous, inscriptions par mail (en précisant si le repas sera pris sur place) : s3lim@snes.edu

Autorisation d'absence (de droit) à déposer impérativement avant le 9 janvier au secrétariat de l'établissement (modèle sur www.limoges.snes.edu)

Repas et frais de déplacements pris en charge par le SNES-FSU pour les syndiqués.

Stage management des établissements du 5 novembre :

Le Nouveau Management Public (NMP) était au programme du stage syndical organisé par la section académique du SNES-FSU jeudi 5 novembre. Preuve que ce thème touche au plus près notre réalité professionnelle dans les établissements, plus de 80 collègues y ont participé et ont suivi les débats. Deux intervenants de la FSU se sont succédés pour apporter des éclairages sur ces nouvelles modalités de management des établissements.

Le matin, Evelyne Bechtold-Rognon, professeure agrégée de philosophie et vice-présidente de l'Institut de recherches de la FSU, a débuté son propos par une approche historique et internationale du management. Le modèle transposé aujourd'hui dans nos établissements vient du privé et s'inspire du "modèle" anglais. La conservatrice Margaret Thatcher dans les années 1970 - 1980 a initié le mouvement, suivi par le travailliste Tony Blair dans les années 1990 - 2000. Un mécanisme identique a été mis en œuvre : imposer le constat que l'enseignement public serait inégalitaire, coûteux et inefficace pour installer l'idée de la nécessité d'un changement de l'organisation du travail. Malgré l'échec global de ce modèle en Angleterre, il s'est largement imposé en Europe et en particulier en France.

Le NMP entend réutiliser, dans le cadre public, les méthodes -censées être plus efficaces- du secteur privé, comme le salaire au mérite. Cela se fait au nom d'objectifs présentés d'une telle façon qu'il est difficile de les contester, par exemple bien gérer les fonds publics. Le NMP est présenté par ses promoteurs comme pragmatique et purement technique recherchant l'efficience alors qu'il constitue un profond bouleversement des conditions de travail des personnels et des finalités mêmes du service public d'éducation.

Le NMP s'appuie sur deux grands principes. L'évaluation tout d'abord devient centrale et guide les méthodes de travail voire la répartition des ressources. Elle passe par la définition de critères de performance, la plupart du temps sous la forme d'indicateurs chiffrés quantitatifs. Le second axe est l'individualisation des parcours et des carrières visant à créer les conditions d'une concurrence renforcée en cassant les solidarités et le collectif.

Et pourtant, comme pour d'autres services publics comme la santé ou la police, les grands principes du NMP ne

peuvent pas s'appliquer à l'éducation : les effets des actes d'éducation ne sont pas mesurables à court terme et certainement pas par le biais d'indicateurs chiffrés qui évacuent la diversité des contextes et des publics. La notion même de performance, parce qu'elle mesure des résultats immédiats, est donc totalement inadaptée. De même, l'individualisation nie toute la dimension collective de l'enseignement et tend à reporter sur les individus les dysfonctionnements du système.

Face à l'instauration progressive de ces normes libérales, les enseignants doivent opposer le qualitatif aux critères de performance quantitatifs et le collectif à la recherche de l'individualisation. Dans notre domaine, seule la force du collectif (incarnée entre autres par le syndicat) peut faire échec au NMP.

L'après-midi, Eric Mansecal, proviseur de lycée, co-Secrétaire général du SNUPDEN-FSU, a apporté son témoignage sur le NMP "vu de l'intérieur".

E. Mansecal est parti d'une impression très répandue (à juste titre) chez les enseignants de ne plus comprendre leurs chefs d'établissements (CE), surtout les plus jeunes. La généralisation progressive du NMP, dont les proviseurs et principaux sont les relais sur le terrain, l'explique très largement. Les CE sont en effet évalués, en fonction des objectifs que leur assigne le Recteur dans la lettre de mission qu'ils reçoivent lors de leur prise de fonction.

Les CE sont sommés de tenir de multiples équilibres. Leur « mission » première étant de remplir leurs objectifs sans susciter l'opposition des enseignants, sans provoquer de vagues trop fortes et surtout visibles. Comme le résumait E. Mansecal, l'essentiel, pour un CE, est que "les flammes ne sortent pas de son établissement".

Le pilotage par indicateurs, imposé dorénavant aux CE, les met en difficulté : ils se retrouvent en décalage face à une profession enseignante fortement structurée et fortement critique par rapport à ces références, ces valeurs et ces repères.

Pour Eric Mansecal comme pour Evelyne Bechtold-Rognon, la réponse au NMP réside dans la force du collectif (en particulier le syndicat) et dans la nécessité de redonner toute sa place aux institutions élues comme le CA, trop souvent contournées au profit d'instances moins représentatives comme le conseil pédagogique.